

# Versement du produit de la vente d'un bien réel pour non-paiement des impôts

## *Real Property Tax Act* Paragraphe 16(7)

*Le présent document a été préparé uniquement à des fins de consultation.*

*En cas de divergence entre l'information que contient le présent document et les lois, les lois l'emportent.*

Une modification récente à la *Real Property Tax Act* R.S.P.E.I. 1988 prévoit que les municipalités doivent obtenir le remboursement des redevances d'eau et d'égout en souffrance à même le produit de la vente du bien-fonds en cause pour non-paiement des impôts :

- 16(7) Les sommes reçues par le Ministre correspondant au produit de toute vente de biens réels effectuée en application de la présente loi pour obtenir le recouvrement d'impôts en souffrance doivent être versées suivant l'ordre de priorité ci-après :
- a) en premier lieu, en paiement des frais afférents à la publicité et à la vente;
  - b) en second lieu, en paiement de tous les arriérés d'impôts et de tous les impôts exigibles sur le bien-réel qui n'ont pas été payés à la date de la vente et de l'intérêt couru sur ces sommes;
  - c) en troisième lieu, en paiement des impôts, selon la définition qui se trouve à l'alinéa 1g) de la *Revenue Administration Act* R.S.P.E.I. 1988, Cap. R-13.2, qui sont dus à la province par le propriétaire au nom duquel le bien-fonds est évalué et qui n'ont pas été payés à la date de la vente;
  - d) en quatrième lieu, en paiement des redevances qui sont dues à une municipalité ou à une corporation municipale
    - (i) en vertu des paragraphes 37(2) ou 38(3) de la *Municipalities Act* R.S.P.E.I. 1998, ch. M-13,
    - (ii) en vertu des paragraphes 28(1) ou 29(3) de la *Charlottetown Area Municipalities Act* R.S.P.E.I. 1998, ch. C-4.1, ou
    - (iii) en vertu des paragraphes 28(1) ou 29(3) de la *City of Summerside Act* R.S.P.E.I. 1998, ch. S-9.1,lorsque la municipalité ou la corporation municipale a certifié le montant qui lui est dû avant la vente du bien-fonds;
  - e) en cinquième lieu, à la personne au nom de laquelle a été levé l'impôt dont la perception a donné lieu à la vente qui a été faite en vertu de la présente loi. R.S.P.E.I. 1974, ch. R-6, art. 14; 1976, ch. 26, art. 1; 1990, ch. 51, art.3; 2002, ch. 39, art.1. (en vigueur à compter du 10 mai 2002.).

Pour veiller à ce que la modification donne les résultats voulus, les municipalités devraient :

- (1) lire régulièrement la Gazette royale et les journaux pour vérifier s'ils renferment des annonces de ventes pour non-paiement des impôts sur leur territoire,
- (2) remplir et remettre la formule ci-annexée, avant la date de la vente, à l'avocat chargé de la vente.



Finances, Énergie et  
Affaires municipales  
Imposition et  
registre des biens

## ***Demande de paiement de charges d'égout et eau remarquable des bénéfices de la vente d'impôt de la propriété***

[Conformément à la subsection 16(7) of the *Real Property Tax Act* R.S.P.E.I. 1988  
(Loi sur l'impôt foncier, L.R.Î.-P.-É. 1988)]

Finances, Énergie et Affaires municipales  
Imposition et registre des biens  
C.P.880, Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7M2

**Retournez à :**  
Avocat diriger la vente d'impôt  
(regardez *l'avis de vente d'impôt*)

### **Pour les renseignements:**

Tél. : (902) 368 4161 Téléc. : (902) 368 6164

[www.taxandland.pe.ca](http://www.taxandland.pe.ca)

<b>Section A – Renseignements sur la municipalité</b>		
Nom de corporation municipale :		
Adresse postale :		
Ville ou village :	Province :	Code postal :
Téléphone :	Télécopie :	Courriel :

<b>Section B – Renseignements sur la propriété</b>	
Numéro de propriété :	
Adresse physique de propriété :	
Nom de propriétaire des biens :	
Date de la vente d'impôt (mm/aaaa) :	Charges remarquables : \$
Description de charges remarquables :	

<b>Section C – Certification</b>	
Conformément à l'article 16(7) de la <i>Real Property Tax Act</i> , la municipalité demande par la présente le paiement de charges d'égout et eau remarquable des bénéfices de la vente d'impôt de la propriété.	
Je certifie que je suis un représentant de la municipalité et les renseignements fournis ci-dessus sont exacts à ma connaissance.	
_____	_____
Nom de la personne-ressource (en lettres moulées)	Titre
_____	_____
Signature	Date